

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 9 janvier 2023 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur une demande de dérogation mineure pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure décrite ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville

ADRESSE CIVIQUE : 570, rue Marcel – Matricule : 4724-10-2432;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 019 462 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la position du bâtiment accessoire isolé (remise), laquelle position ne respecte pas la distance minimale avec toutes lignes latérale et arrière de terrain, autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 7.2.3. :

- Distance minimale avec ligne latérale et arrière de terrain autorisée : 1,0 m
- Distance minimale avec ligne latérale et arrière de terrain demandée : 0,0 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 21^e jour du mois de décembre 2022

Maude-Andrée Pelletier
Greffière